

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 30/01/2019

IF - Exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) - Appréciation de l'importance des installations d'un artisan coiffeur exerçant seul son activité - Rescrit

Séries / Division :

IF - CFE, RES

Texte :

Des précisions sont apportées sur l'appréciation des conditions d'application de l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) prévue au 1° de l'[article 1452 du code général des impôts \(CGI\)](#) dans le cas des installations d'un artisan coiffeur exerçant seul son activité.

Actualité liée :

X

Documents liés :

[BOI-IF-CFE-10-30-10-90](#) : IF - Cotisation foncière des entreprises - Personnes et activités exonérées - Exonérations de plein droit permanentes - Activités artisanales et assimilées

[BOI-RES-000018](#) : RESCRIT - IF - Exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur des artisans : appréciation de l'importance des installations

Signataire des documents liés :

Édouard Marcus, Chef du Service juridique de la fiscalité